



L'ORDRE INFIRMIER RECHERCHE 36 MILLIONS D'EUROS !!!

Quand Mme Le Boeuf prend les infirmières pour des vaches à lait !!!

Le 17 mars 2009, la Présidente de l'ordre infirmier avait donné une conférence de presse dans ses nouveaux locaux, rue Sainte-Anne, au cours de laquelle elle a expliqué l'une de ses *grandes orientations* » : **LA CHASSE A LA COTISATION auprès des infirmier(e)s !!!**

Les caisses sont vides et il devient urgent de les remplir. En effets ses locaux flambant neuf accueilleront le conseil national, le conseil régional d'Ile de France et le conseil départemental de Paris ! Excusé du peu !!! Première procédure pour l'ordre infirmier le lancement d'un appel à cotisation, le plus rapidement possible, c'est à dire à partir de la fin du mois de juin. Comme par hasard, juste au moment où les personnels vont toucher leur prime de service !!! Pour l'ordre, l'équation est simple 75 € (soit 36 millions €) taxés auprès de 490.000 infirmier(e)s en exercice = **36 millions € pour assurer son train de vie.**

Le recensement des collègues infirmiers travaillant dans les établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux devra également être assuré par l'ordre. Ainsi donc, pour faire ces petits totaux, l'ordre devra compter les siens et l'inscription au tableau de l'ordre **permettra le moment venu de faire la chasse aux récalcitrants et autres mauvais payeurs.**

Heureusement cette procédure aura été grandement facilitée au cours de l'examen de la loi HPST, puisqu'à force de lobbying répété avec notamment l'ordre des kinés et d'organisations corporatistes, les députés ont fait inscrire **une obligation pour les établissements et les services de l'Etat de fournir toutes les coordonnées.**

La présidente de l'ordre s'était indignée contre l'intervention de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Offre de Soins (DHOS) qui avait souhaité que le montant de la cotisation de l'ordre soit revu à la baisse. « *Ceci n'est pas de votre rôle !* » s'est indignée la présidente très énervée.

La présidente a également informé des autres travaux qu'elle va confier à l'ordre, plus particulièrement à propos des commissions. Dans les tablettes, les nouvelles technologies, le partage de l'information et un pôle métier !!!! L'ordre également va créer un groupe de travail sur la santé mentale dans le cadre de l'élaboration de la future loi en préparation sur ce sujet.

Des pôles « ressources humaines » et « financiers » seront également constitués.

Voilà qui risque de coûter beaucoup d'euros en experts !!!

A propos des contentieux, l'ordre a annoncé qu'elle aurait déjà reçu plusieurs « *dossiers complexes* ». Pour les traiter, il a été créé un pôle juridique « *important* » pour accompagner les évolutions réglementaires de la profession ». **Mais n'est pas là une des missions des conseils de discipline, du Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière et du Haut conseil des professions paramédicales où siègent déjà vos représentants du personnel ?**

La conciliation va en outre se mettre en place au niveau des départements et les conseillers ordinaires y seront formés. Les chambres disciplinaires vont s'installer et la nomination des magistrats est prévue pour septembre.

Et tout cela, COMBIEN CA COUTE ? LE PRIX DE VOTRE TRAVAIL !

Je paie ma cotisation, **STOP**, tu paies ta cotisation, **STOP**, elle paie sa cotisation, **STOP**,

NOUS ENGRAISSONS L'ORDRE, STOP !

Juin 2009